

REPUBLICHE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 3016 /D/MINHDU DU 27 JANVIER 2025 PORTANT
 ATTRIBUTION DES MARCHES, PASSES PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
 0029/AONO/MINHDU/CIPM/25 DU 27 JANVIER 2025 POUR LA CONSTRUCTION DES DALOTS DANS
 CERTAINES VILLES DU CAMEROUN (EN PROCEDURE D'URGENCE)
 FINANCEMENT : BIP MINHDU -- EXERCICES 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;
 Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
 Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
 Vu Le Décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
 Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
 Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
 Vu Le DAO N°0029/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 27 JANVIER 2025

Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°19 du 05 mars 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution aux entreprises ci-dessous.

D E C I D E :

Article 1^{er} - Les soumissionnaires ci-après cité sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

DAO	Villes	N° Lot	Attributaires	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
N°0029/AONO/MINHDU/CI PM/2025 DU 27 JANVIER 2025 pour la construction des dalots dans certaines villes du Cameroun en deux (02) lots	Bangang té	01	REPERE BUREAU D'ETUDES Sarl BP : 730 Bafoussam Tél. : 699 68 1902	141 394 570	Quatre (04) mois
	Adoum Ebolowa	02	MALELE Btp Sarl BP: 11834 Yaoundé Tél. : 652 07 32 85	49 999 587	Quatre (04) mois

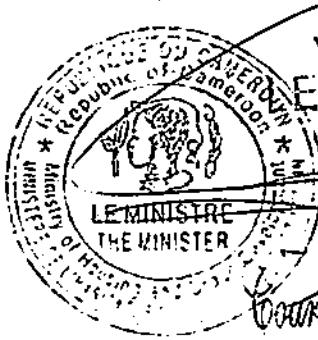
Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 07 MARS 2025

MINISTRE



Brantes née Ketcha Célestine